

RECENSEMENT DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SE SIGNALER ET DE FAIRE RECONNAITRE SON HANDICAP ?

Contrairement à certaines idées reçues, signaler ses problématiques de santé et/ou son handicap ne présente pas un risque pour sa formation. C'est au contraire préparer son avenir. La reconnaissance ciblée permettra aux équipes pédagogiques de mieux cibler les attentes, les outils et les méthodes pédagogiques à adapter.

UNE DEMARCHE SIMPLE ET CONFIDENTIELLE Informer le Département de Formation de son statut de travailleur handicapé n'est pas obligatoire. Cette démarche est individuelle et personnelle. Sachez cependant que cette information reste confidentielle. Le médecin du travail et l'employeur (direction, service RH, encadrement) sont ainsi tenus au respect de la confidentialité de vos informations personnelles.

Pour simplifier vos démarches auprès du département de formation continue et de recherche, vous trouverez ci-dessous l'adresse mail vous permettant de vous signaler lors d'un départ en formation.

- Contact : departement.fcr41@ch-blois.fr

L'équipe du Département de Formation Continue et de Recherche